

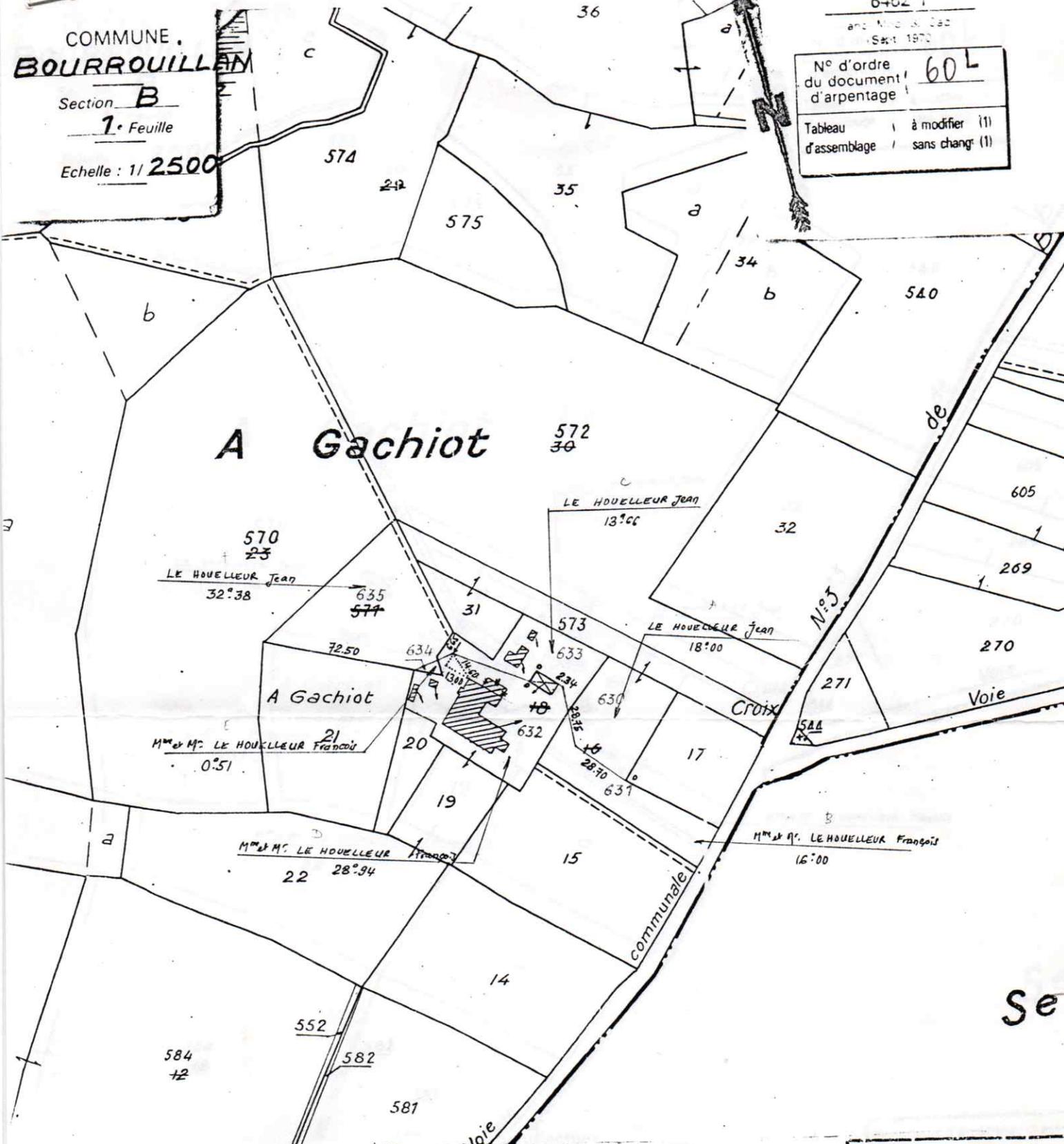
COMMUNE
BOURROUILLAN

Section **B**
1^{re} Feuille

Echelle : 1/2500

D+021
anci. M. de la Cad.
Sept. 1970

N° d'ordre
du document
d'arpentage **60 L**
Tableau à modifier (1)
d'assemblage sans chang. (1)



Le plan minute établi
Bureau du Cadastre (1).
la personne agréée dans les
du Cadastre (1).
ordre au registre de cons-
on des droits :
net du Service d'origine :

CENTRE DES IMPÔTS FONCIER
Hôtel des Impôts
2, rue Anatole France
32100 CONDOM
Téléphone : (62) 28.12.12
Réception : tous les jours de 8h 45 à 12h
et de 14h à 16h 15

Certification
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3), a été établi
d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau (1).
en conformité d'un piquetage qu'ils ont effectué sur le terrain (1).
d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le
par M. _____ géomètre à _____ (1).

BOURROUILLAN le 5 Septembre 1988
Labardin
Le Houelleur

Document d'arpentage dressé
par M^r Christian LABARDIN
Géomètre Expert Foncier
DPLG (2).
à 32800 EAUZE
Date : 5 septembre 1988
Signature :
ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS
Christian LABARDIN
32800 EAUZE
Tél. (62) 09.85.08
N° d'inscription